



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance extraordinaire du 28 juin 2023*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 28<sup>e</sup> jour de juin 2023 à 19h.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau  
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Michel Pigeon  
Sylvain Carbonneau  
Vincent Poulin

**Est absent :**

Monsieur le conseiller : Éric Morency

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

**Est aussi présente :**

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Assurances collectives - cas exception**
- 4. Location vieux-couvent**
- 5. Restaurant stade**
- 6. Période de questions et commentaires**
- 7. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Patrice Mathieu, ouvre la séance.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 116-06-2023**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

### **3. Assurances collectives - cas exception**

#### **Résolution 117-06-2023**

ATTENDU QU'un nouvel employé demande au conseil d'adhérer à l'assurance collective au premier jour travaillé;

ATTENDU QUE l'adhésion est permise après 3 mois suivant l'embauche;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande et de maintenir les conditions d'adhésion actuelles.

Adoptée

### **4. Location vieux-couvent**

#### **Résolution 118-06-2023**

ATTENDU QU'une entreprise de St-Odilon, Interbois inc, a déjà un contrat de location avec la Municipalité pour le premier étage du vieux-couvent;

ATTENDU QUE cette entreprise aurait également besoin du 2e étage;

ATTENDU QU'un bail de 10 ans est demandé avec ajout de clauses d'indexation et de participation aux frais d'électricité;

ATTENDU QUE des améliorations locatives majeures sont prévues et seront payées par le locataire;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est entendue avec les organismes en question pour que ceux-ci s'installent le temps de la location dans la salle communautaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE signer un bail de 10 ans avec Interbois à partir de juin 2023 au coût de 1000\$ par mois et 1400\$/mois dès le moment où les travaux au 2e étage seront terminés (fin 2023 début 2024);

DE prévoir une clause d'indexation de 5% effectif le 1er juin de chaque année;

QUE l'électricité soit facturée à Interbois au prorata de la superficie occupée.

Adoptée

## **5. Restaurant stade**

### **Résolution 119-06-2023**

ATTENDU QUE le conseil désire qu'un resto soit opéré dans le stade;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec Mme Caroline Gouin pour l'opération d'un restaurant - casse-croute au stade;

ATTENDU QU'un coin salle - spectacle - bar est également envisagé;

ATTENDU QUE le projet peut se faire en plusieurs phases;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE valider l'aménagement nécessaire et les coûts selon les nouvelles discussions.

Adoptée

## **6. Période de questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

## **7. Levée de l'assemblée**

### **Résolution 120-06-2023**

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h50.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Patrice Mathieu,**  
**Maire.**

---

**Dominique Giguère,**  
**Directrice générale et**  
**greffière-trésorière.**